SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Vidéo de présentation du SNU

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Les objectifs du SNU

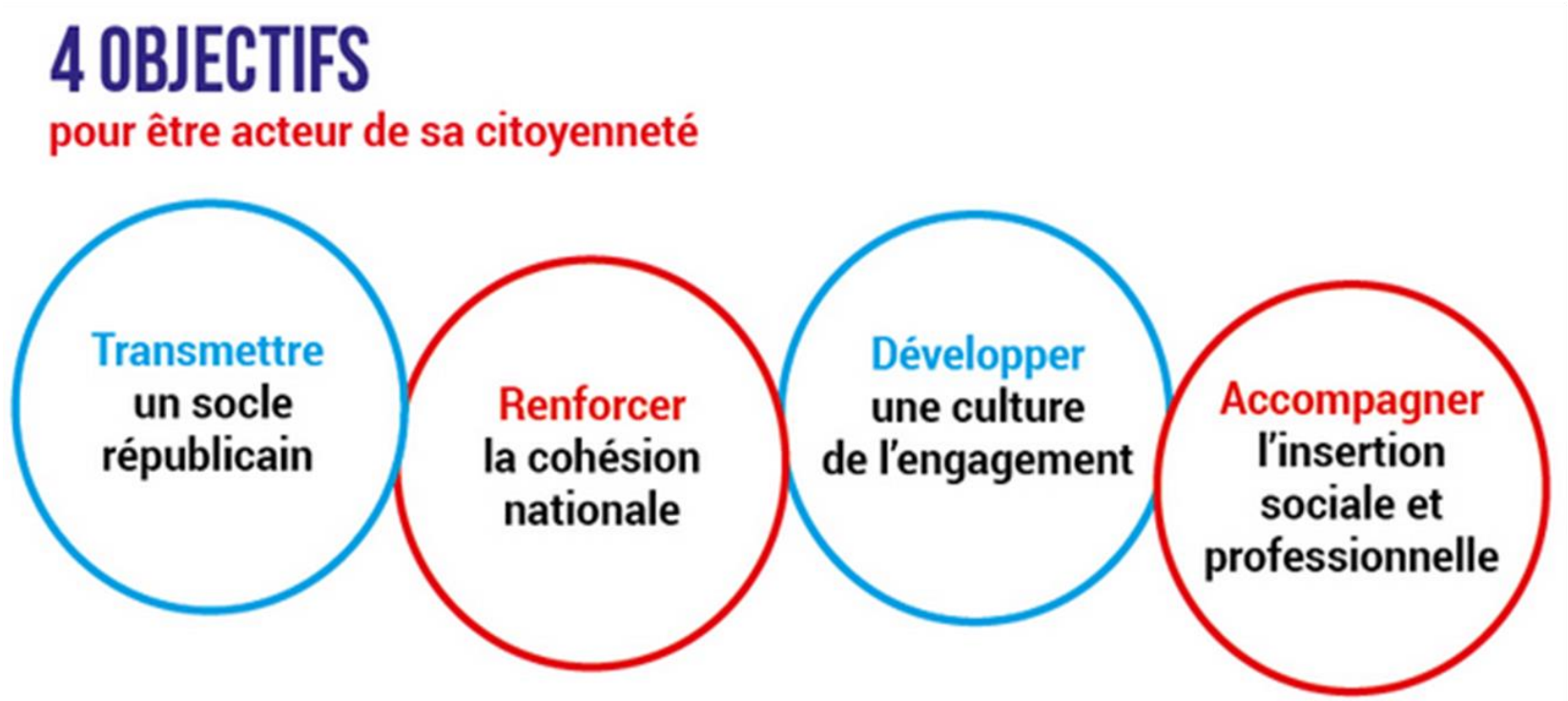

3 ÉTAPES CLÉS

1 Séjour de cohésion obligatoire

- **2 semaines dans une brigade de 200 jeunes**
- dans un autre département
- l'année qui suit la classe de 3e

2 Mission d'intérêt général obligatoire

- **2 semaines**
- près de chez soi
- dans l'année qui suit le séjour de cohésion

3 Engagement volontaire

- **3 mois minimum**
- dans le département de son choix
- entre 16 et 25 ans

La phase 1 : Le séjour de cohésion

Le séjour de cohésion, de 12 jours, sera organisé, dans un département autre que celui d'origine du 22 juin au 3 juillet 2020,

Les contenus du séjour de cohésion

7 THÉMATIQUES

1. Activités physiques, sportives et de cohésion
2. Autonomie, promotion de la santé, connaissance des services publics et accès aux droits
3. Citoyenneté et institutions nationales et européennes
4. Culture et patrimoine
5. Découverte de l'engagement
6. Défense, sécurité et résilience nationales
7. Développement durable et transition écologique et solidaire

\+ Point d'étape sur les compétences et l'orientation

Organisation dans les centres SNU

- **Maisonnées d'une dizaine de volontaires**
- **Dortoirs non mixtes**
- **Expérience de la vie collective**
- **Port d'une tenue commune**
- **Temps dédiés à des pratiques de démocratie interne**

Encadrement des volontaires

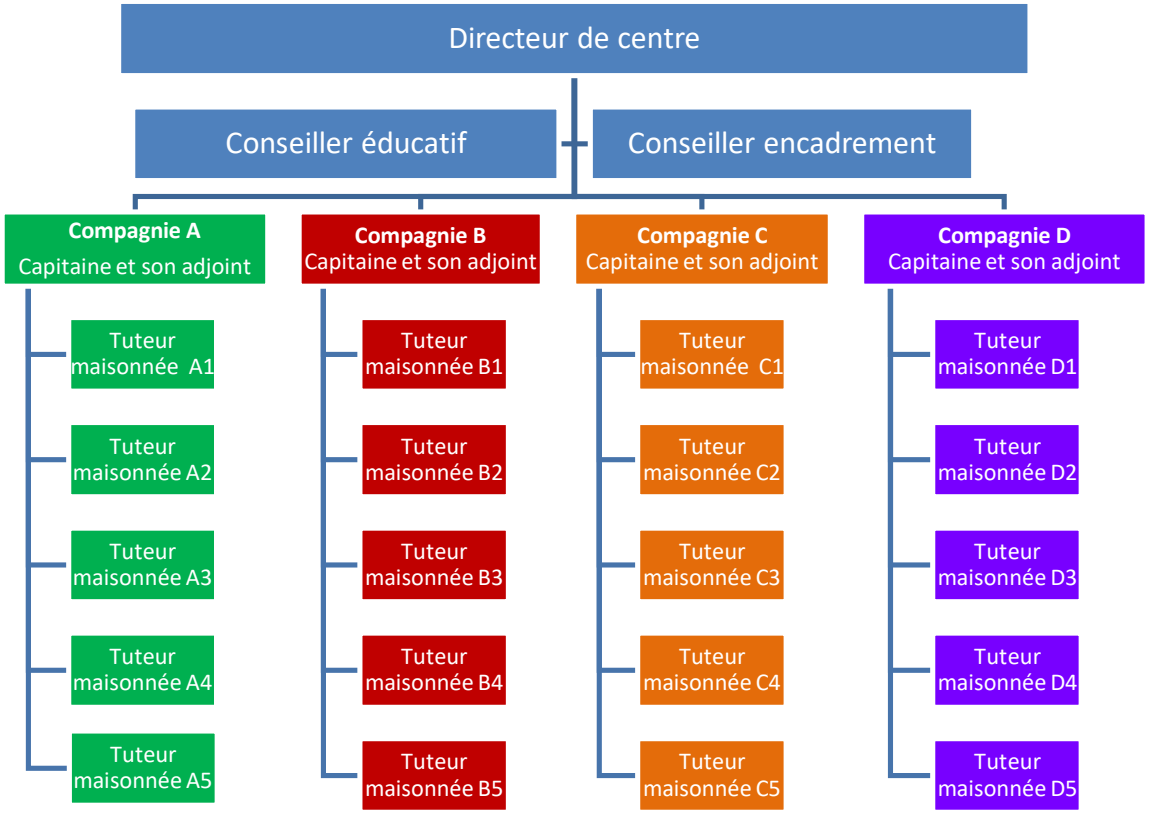

Equipe de soutien

1 Intendant
1 Référent sanitaire
1 Référent sport et cohésion

Pour 200 volontaires : 34 cadres, soit plus d'1 cadre pour 6 volontaires

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vos questions

Toutes vos questions

Où vais-je habiter ?

Au sein d'une maisonnée, dans des centres de cohésion.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

Tout seul ?

Non, avec 10 personnes de votre âge, venant d'horizons différents.

Pourrai-je garder mon portable ?

Il est interdit la journée pendant les activités.

Comment serai-je habillé ?

Nous allons vous fournir une tenue que vous pourrez conserver.

Quel encadrement ?

Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Comment commencera ma journée ?

La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise.

Que vais-je apprendre ?

Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme l'initiation au Code de la route, la formation aux premiers secours, etc.

Qui s'occupe des travaux courants du centre ?

Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

Et pour un jeune en situation de handicap ?

Le SNU est inclusif et universel. Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous.

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires. Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectuera une mission d'intérêt général.

Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.

Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.

Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 2 semaines hors temps scolaire.

Des exemples ?

Participation à l'animation dans une structure pour personnes âgées, contribution à un chantier de restauration du patrimoine, à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.

Et après ?

La structure d'accueil remettra à l'appelé un certificat lors d'une cérémonie en préfecture.

Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

JEUNESSE ENGAGÉE SNU

Service national universel

La phase 3 : l'engagement volontaire

L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.
Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.

Inscris toi au Service national universel !

Rendez-vous dès le 1er février sur le site Internet du SNU

snu.gouv.fr

Contact :
Nom et prénom
adresse mél

site internet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE